



Tir à l'arc  
**OPEN DE  
FRANCE**  
**TIR NATURE**  
Préaux - 2017



## COMMISSION PARCOURS - COMITE AUVERGNE-RHONE-ALPES

### **OPEN DE FRANCE DE TIR NATURE 2017**

1/ Présentation

2/ Mode et critères de  
Sélection

3/ Rappel du  
calendrier des  
compétitions Nature  
Auvergne-Rhône-  
Alpes

#### **PRESENTATION**

L'Open de France tir nature est un concours par **équipe régionale**, qui se déroule 15 jours avant le Championnat de France Nature individuel.

Cette année, c'est le club de **Préaux, en Normandie**, qui accueillera cette compétition les **6 et 7 Mai** prochains.

Une équipe régionale est composée de **6 personnes** : 5 compétiteurs + 1 arbitre et éventuellement d'un capitaine d'équipe.

Si une équipe régionale se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

Chaque équipe régionale est soit **masculine, soit féminine**. Elle est composée de **5 tireurs**, dont au moins **1 jeune** (benjamin, minime, cadet ou junior), elle doit comporter chacune les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours Nature, à savoir un arc droit nu, un arc chasse, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre.

Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie.

Une équipe régionale jeunes peut aussi être inscrite. (mixité autorisée)

L'Open de France se déroule conformément au règlement général du Parcours Nature. Il se dispute donc sur un parcours de 42 cibles.

Chaque équipe régionale forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'une ligue différente de la leur qui chronomètre les archers, s'assure de la régularité du tir et gère la contre-marque. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours. Les arbitres se placent à un endroit où ils peuvent travailler en toute sécurité et sans gêner le déroulement des tirs. Les archers d'une même équipe sont également autorisés à communiquer entre eux

Chaque équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble de ses 10 flèches (2 flèches par archer) à partir du moment où le premier archer part du pas jaune.

Le classement s'effectue par addition des scores des 5 archers.

## MODE ET CRITERES DE SELECTION

### LE MODE DE SELECTION :

Il a pour objet de choisir les membres des équipes régionales qui représenteront le Comité Auvergne Rhône-Alpes de tir à l'arc lors du prochain Open de France.

Le nombre de licenciés de notre ligue nous autorise à présenter au maximum 2 équipes hommes et 2 équipes femmes + une jeunes.

Chaque équipe masculine et féminine est composé d'1 archer dans chaque catégorie suivante : arc libre / arc nu / arc droit / arc chasse et poulies nu, avec l'obligation de compter un jeune par équipe.

Une Equipe jeune pourra être constituée en fonction du nombre de candidats, elle peut être mixte et composée d'archers des catégories benjamins à juniors

**La sélection 2017 est ouverte à tous les archers licenciés de la région Auvergne Rhône-Alpes**

Les archers souhaitant s'engager dans le mode de sélection doivent motiver leur engagement dans un

Email adressé à :

**Commission parcours avant le 03 AVRIL 2017**

(par mail au secrétariat : [secretariat@tirarc-auvergnerhonealpes.fr](mailto:secretariat@tirarc-auvergnerhonealpes.fr))

### LES CRITERES DE SELECTION

*Seront pris en compte pour la sélection 2017 les résultats du classement individuel nature géré par la FFTA, visibles sur le site de la fédération au 11/04/2017*

- Avoir motivé sa volonté de participer par écrit
- Participer au Championnat de ligue à Eybens le 09/04/2017
- S'engager à participer impérativement au WE de regroupement des archers sélectionnés les 22&23 Avril, ainsi qu'au concours de préparation en équipe (23/04/17 à Ourches)
- Le classement national au 11/04/17
- Le comportement général de l'archer durant la saison et lors d'un tir par équipe.

#### Cas particulier:

- Suite à un désistement d'un archer dans sa catégorie, c'est l'archer suivant qui le remplacera.

Afin de privilégier la performance, une seule équipe sera sélectionnée dans chaque catégorie.

Si le niveau des archers le permet, il pourra exceptionnellement être envisagé de sélectionner une équipe supplémentaire : le cas sera étudié en tenant compte du score plancher de l'équipe calculé sur la performance de chaque archer et qui devra être supérieur au score de l'équipe classée en milieu du classement final lors de l'OPEN Nature de l'année précédente.

Une équipe jeune est envisagée selon les mêmes critères.

**La commission de sélection est composée de la Présidente du Comité Régional, du Président de la commission parcours, du CTS, de 2 membres de la commission. Elle déterminera la composition des équipes (femmes, hommes, jeunes) en tenant compte des scores et classements des archers participants. Les pré-sélectionnés seront informés :**

**le 06 Avril 2017**

**LE COMITE DIRECTEUR ANNONCERA OFFICIELLEMENT LA COMPOSITION DES EQUIPES QUI NOUS REPRESENTERONT LE 18 AVRIL 2017**



# LE CALENDRIER DES PARCOURS NATURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



19/03/2017 : SAINT PIERRE DE CHANDIEU

02/04/2017 : MARIGNIER

**09/04/2017 : EYBENS – Championnat Régional**

15 et 16/04/2017 : OURCHES

16/04/2017 : CHAMPAGNAC

**22 ET 23/04/2017 : WE DE PREPARATION A OURCHES**

29 ET 30/04/2017 : PRAPOUTEL

01/05/2017 : ALBERTVILLE – CHAMOUSSET

*Merci à tous.  
Le Comité Directeur Auvergne-Rhône-Alpes  
La commission Sportive Parcours*